



STRASBOURG

Alsace

24 juin 2009

Animatrice :

- Lise Blanchet, journaliste de Thalassa

Grands témoins :

- Patrice HAEGY, Membre du directoire et directeur du développement commercial de la CNFR
- Anne-Julie GRIMM, Secrétaire Générale de la Chambre de consommation d'Alsace
- Jean WENCKER, Alsace Nature, Membre du Conseil National de l'Eau
- Christian BUCHET, Directeur du Centre de la Mer et Président du groupe de travail de concertation nationale 3 « Partager la passion de la mer »
- Philippe GOULLETQUER, IFREMER, direction prospective et stratégie scientifique – et rapporteur du groupe de travail de concertation nationale 2
- Jean-Louis GENDRAULT, Professeur de biologie des universités à l'IUFM d'Alsace
- Serge DUMONT, Maître de conférence à la faculté de pharmacie d'Illkirch, Président de l'association
- Ried Bleu et réalisateur de plusieurs films subaquatiques primés (« Les gravières du Ried, une biodiversité à découvrir », "Sous l'eau les pieds sur terre", ...)
- Jochen SOHNLE ; docteur en droit international public et maître de conférences à l'Université de METZ

Représentants de l'Etat :

- Pierre-Etienne BISCH – Préfet de la Région Alsace et du Bas-Rhin
- Geneviève CHAUX-DEBRY – Directrice régionale de l'Équipement et préfiguratrice de la DREAL

Nombre de participants : 50

I. Introduction

Lise BLANCHET, journaliste à France 3 pour l'émission Thalassa, souligne les progrès réalisés dans la connaissance du monde maritime. Chacun sait aujourd'hui qu'il est nécessaire de protéger la mer pour la survie des hommes et qu'il faut cesser de piller les océans et d'exploiter à outrance le littoral. Globalement, le constat sur la mer est alarmant, mais l'on perçoit le changement de mentalité depuis quelques années.

Thalassa a proposé en 2009 un tour de France par les sentiers du littoral, ce qui a permis de dresser un état des lieux. Les élus locaux, les associations et les professionnels de la mer ont témoigné chaque semaine de leur engagement pour la mer et de leur prise de conscience. Cette dernière ne concerne d'ailleurs pas uniquement les habitants des côtes : d'après un récent sondage, les départements non limitrophes de la mer se sentent plus concernés que les départements situés en bord de mer. Ils ont conscience que la préservation de la nature commence dans les ruisseaux, les rivières et les fleuves qui se jettent, après avoir parcouru des centaines de kilomètres, dans la mer.

Le Préfet Bisch souligne l'importance pour le Ministère de la sollicitation des régions continentales dans le débat du Grenelle de la Mer. Il observe qu'il n'est pas aisé de convaincre au quotidien les Alsaciens de leur impact sur la mer. Pourtant, la contribution de la mer à l'équilibre climatique est évidente. En outre, l'espace concerné par la mer est large. Les comportements des habitants du bord du Rhin ont des conséquences en mer du Nord.

Le Préfet rappelle la méthodologie du Grenelle de la Mer. Il s'agit bien de réunir les experts scientifiques, les personnes engagées dans le monde associatif, les responsables institutionnels et les usagers pour dresser un état des lieux et débattre de manière démocratique. Cette démarche a été efficace dans le cadre

du Grenelle de l'Environnement, dont les réflexions majeures sont aujourd'hui reprises dans différents projets législatifs notamment. Dans le cadre du Grenelle de la Mer, l'Alsace a une pratique de la gestion de l'environnement et une pratique associative qui peuvent être intéressantes s'agissant de la préservation de la mer.

II. Restitution des 4 ateliers et débats avec la salle

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Geneviève Chaux Debry présente les constats :

Il est erroné de considérer le littoral comme un trait de côte. Il convient de s'intéresser, pour traiter de la mer, au départ, soit le glacier, et à l'arrivée, soit la pleine mer.

Les phénomènes et leurs interactions ne sont pas connus, alors que leur connaissance permettrait de mieux agir.

Deux interpellations se font jour pour l'avenir : intégrer les risques liés aux changements climatiques d'une part et se projeter vers les activités nouvelles de la mer, comme l'énergie et le recyclage. Sur cette base, 150 propositions ont été faites, dont la suivante : **veillons ensemble au bon état écologique et restaurons les milieux dégradés.**

Jean Wencker, Alsace Nature, observe que les agences de l'eau sont bien conscientes de la nécessité de considérer les bassins hydrographiques dans leur ensemble. Les usagers du Rhin également ; depuis le XIX^{ème} siècle, la convention internationale pour la protection du Rhin prévoit de contribuer à assainir la mer du Nord et intègre le principe de non transfert de pollution d'un milieu à un autre. Or actuellement, les centrales hydroélectriques de la vallée du Rhin supérieur rejettent des toxiques qui empêchent la production d'eau potable en aval et détruisent la ressource côtière et maritime.

Monsieur Dumont, Association Ried Bleu, souligne que le Rhin transporte dans le sens mer-terre des espèces invasives, comme des crevettes, qui élisent domicile dans les gravières du Ried. Aujourd'hui, 80 % des espèces du Rhin ne sont pas indigènes. Or, la première cause de disparition des espèces est la disparition des habitats, et quand ces derniers sont fragilisés, les espèces invasives s'installent.

Sur ce sujet, le dernier pêcheur professionnel sur le Rhin se demande comment favoriser la remontée des poissons de la mer vers les fleuves. Jean Wencker s'inquiète de la prochaine disparition des anguilles en Alsace. Il estime que le plan de gestion anguille mis en place en 2007 ne va pas assez loin, faute de bien connaître le mode de reproduction et de déplacement des anguilles. Selon Jean Wencker, il faudrait interdire la pêche des civelles dans les zones littorales pour sauver la population d'anguilles des fleuves et rivières.

Jean Wencker et Philippe Gouletquer, IFREMER, s'inquiètent tous deux pour les zones littorales, qui sont celles où la biodiversité est la plus riche et également la plus menacée.

Une autre proposition consiste à **affirmer le rôle des grands ports dans l'interface terre-mer**. Patrice HAEGY, Compagnie française de Navigation du Rhin, rappelle que les ports fluviaux assurent le lien avec les ports maritimes. L'Alsace échange ainsi avec les ports d'Anvers et Rotterdam. Christian Blanchet estime que la France manque de réseaux, et notamment de réseaux fluviaux, en aval des ports.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile promesse d'avenir

Philippe GOULLETQUER - Ifremer - présente les constats. La méconnaissance de l'environnement et du milieu marin dans son ensemble et l'information n'est pas diffusée ; il manque une vision transversale sur la mer. Il convient donc de développer les observatoires et la connaissance en particulier sur les grands fonds marins. Par ailleurs, le développement économique actuel du milieu marin et côtier est rarement durable et il est nécessaire de réaliser une recherche opérationnelle sur ce sujet.

Parmi les nombreuses propositions du groupe de travail N², une a retenu l'attention pour un débat en Alsace : **la mise en place d'un observatoire de la biodiversité marine**

Jean-Louis Gendraud, professeur de biologie à l'UFR de Strasbourg, juge la connaissance fondamentale essentielle. Aujourd'hui, les végétaux sont assez bien connus, de même que les bactéries, mais la faune

est très insuffisamment étudiée. Les stations de biologie marine ont été créées à la fin du XIXème siècle et ont permis de mieux connaître la mer et notamment la vie en grande profondeur. Actuellement, les outils d'observation sont plus nombreux, mais les études restent limitées. Philippe GOULLETQUER estime qu'il est nécessaire d'optimiser les dispositifs actuels pour bien connaître le milieu côtier. Des stratégies communes doivent se mettre en place au niveau international pour les recherches concernant les fonds marins. La biodiversité marine est la pierre angulaire des écosystèmes. Il est donc essentiel de la préserver. Elle est plus ancienne que la biodiversité terrestre et présente un intérêt pour développer la connaissance de cette dernière.

Une autre proposition mise en débat est **d'assurer la traçabilité des produits de la pêche et l'écolabellisation**. Anne-Julie GRIMM - Centre des Consommateurs d'Alsace -, estime que la traçabilité des produits de la mer est indispensable pour permettre aux consommateurs de faire leur choix. Les consommateurs peuvent choisir de ne pas acheter un poisson parce qu'il est pêché dans une eau en danger. La labellisation permet en outre de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Le dernier pêcheur sur le Rhin travaille à la gestion des milieux aquatiques : son objectif est de pêcher moins, mais mieux et de tout commercialiser, en assurant la traçabilité de la capture à la commercialisation en passant par le transport. Il est aujourd'hui habitué à agir ainsi et ne pourrait d'ailleurs travailler ni avec les restaurateurs et la grande distribution sans cela.

La troisième proposition du groupe de travail mise en débat est de **rationaliser les pratiques touristiques dans le sens d'une meilleure préservation des milieux naturels**

Christian Buchet souligne que les habitants et les touristes ont des désirs contradictoires. Ils veulent des plages ratissées tout en souhaitant préserver l'habitat naturel de la faune. Il convient aujourd'hui de développer des pratiques durables pour la navigation de plaisance et le tourisme littoral. Jean Wencker juge indispensable, pour préserver la mer, que les gros bateaux soient équipés de dispositifs de traitement des eaux noires. Il estime que la décision d'imposer les réservoirs d'eaux noires aux bateaux naviguant sur le Rhin est trop tardive (2010).

3. Partager la passion de la mer

Christian Buchet présente le constat : il n'y a pas de politique maritime pour le moyen et long terme en France. Or le Grenelle de la Mer vise à doter la France d'une politique maritime à l'horizon 2020. Le Groupe de travail N°3 a travaillé sur l'appropriation de la mer par les Français, qui ne sont pas toujours tournés vers la mer. On sait aujourd'hui que les mers contiennent la quasi-totalité des solutions pour un avenir durable, avec l'énergie de la mer et la faune marine et les algues très riches en protéine. Or la France est la deuxième puissance marine du monde et fait partie des trois pays en mesure d'exploiter le potentiel de la mer.

Une des propositions du groupe consiste à **porter une grande stratégie maritime de développement durable, créatrice d'emploi dans le cadre d'une nouvelle approche économique fondée sur la prise en compte des enjeux climatiques, démographiques et sociaux**. Cela implique de représenter l'archipel français dans le monde, la France étant présente dans toutes les mers du monde. Il est en outre proposé qu'une équipe continue à animer localement, dans les départements d'outre mer, des groupes de travail du Grenelle de la Mer, afin de prendre tous les six mois des décisions pour les six mois à venir. Par ailleurs, le groupe propose la création d'une délégation interministérielle à la culture maritime, après avoir constaté qu'actuellement, aucune école de commerce et aucune école d'ingénieur ne prévoyait d'études sur la mer.

Christian Buchet regrette que les jeunes ne se tournent pas vers la mer, alors que certains métiers novateurs recherchent des candidats. Monsieur Gendraud observe que l'enseignement sur les milieux marins est très limité aujourd'hui. Seuls quelques étudiants participent chaque année aux stages de biologie marine. Philippe Gouletquer considère également que les programmes universitaires ne mettent pas suffisamment l'accent sur la mer.

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Geneviève Chaux Debry présente les constats : la liberté des mers est une idée puissante dans l'imaginaire collectif, mais elle nécessite une régulation et une action sur les usages. La concertation doit en outre être très large sur la mer et la France doit être présente dans les discussions internationales sur la mer. Le groupe a proposé de faire débattre les Français **sur les droits d'usage de la mer et des océans**.

Jochen Soelne rappelle que le droit d'usage est le droit d'utiliser un espace. Pour la mer, un des usages les

plus importants est la pollution, qui vient de la terre et dont nous sommes tous responsables. D'autres usages sont l'activité des fonds marins, la pêche, l'extraction d'eau douce via des barrages, qui conduisent à augmenter la salinité de l'eau de mer.

En termes de droit, l'Etat est souverain pour les 20 premiers miles marins suivant le littoral. Il peut alors par exemple immobiliser un navire. Ensuite, la zone économique exclusive est librement installée par un Etat, et s'étend jusqu'à 200 miles marins. Le plateau continental, c'est-à-dire le sol situé sous la zone économique exclusive, dépend toutefois de droits différents. Par ailleurs, la haute mer est libre, mais les grands fonds marins font l'objet d'un régime collectif international, sous l'égide de l'autorité internationale des grands fonds marins. Le droit en haute mer est harmonisé de manière multilatérale, sans que les Etats-Unis ne participent pas au dispositif. S'agissant de la zone économique exclusive, la réglementation américaine est particulièrement stricte. La France applique un régime différent dans l'Atlantique et en Méditerranée, où elle a proclamé une zone écologique.

Christian Buchet souligne que la France pourrait jouer un rôle moteur pour que se mette en place une politique maritime en Europe. Aujourd'hui, l'OMI est financé par Panama, Belize et Saint-Vincent, des pavillons de complaisance, et les mesures qui y sont prises ne sont pas appliquées. Jochen Soelne estime que l'Union européenne aurait plus de poids au sein de l'OMI si elle était représentée en tant que telle, mais les autres pays membres ne le souhaitent pas.

Christian Buchet juge dans ce contexte nécessaire la création d'une agence européenne de sécurité maritime. Il s'interroge sur la question sociale : les normes minimales du Bureau international du Travail en matière de repos en particulier ne sont pas respectées sur les bateaux. Philippe Gouletquer observe qu'aucune position consensuelle n'a pu être dégagée concernant les pavillons au sein du groupe de travail. Il paraît toutefois essentiel de distinguer le RIF français du RIF des Kerguelen.

Philippe Gouletquer observe que les discussions sont déjà engagées sur la politique maritime au niveau européen. Une telle politique paraît nécessaire pour éviter de se trouver dans la situation actuelle concernant les dégazages : la France, en immobilisant les navires, a réduit fortement le risque. Toutefois, les dégazages ont maintenant lieu sur les côtes espagnoles et italiennes, deux pays où les ports ne sont pas suffisamment équipés pour récupérer les déchets des navires.

III. Conclusion

Le préfet Bisch retient trois éléments majeurs à l'issue de ce débat :

- l'importance du champ de la connaissance,
- la question de la gouvernance
- la régulation.

La France se doit, d'après Monsieur le Préfet, de jouer un rôle d'entraînement structurel en Europe concernant la mer. Il indique qu'une table ronde sera organisée au niveau ministériel afin de tirer les enseignements des débats organisés dans toute la France. Le comité interministériel de la mer se réunira par la suite pour prendre des décisions. Le préfet espère que les Français, au-delà de leur intérêt sincère pour la mer, se mobiliseront. Il appelle de ses vœux une mobilisation des décideurs internationaux.

IV. Réactions et avis aux propositions des groupes de travail

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Dans ce cadre, il est proposé par les participants :

- d'être très attentif à la protection des habitats des espèces indigènes sur la terre et dans les zones littorales, qui sont les plus riches en termes de biodiversité, mais également les plus fragiles ;
- d'interdire la pêche des civelles en bord de mer, afin d'éviter la disparition des anguilles dans les fleuves et rivières.

affirmons le rôle des grands ports dans l'interface terre-mer

Il paraît nécessaire de construire en France les réseaux avals multimodaux des ports maritimes.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile promesse d'avenir

mettre en place un observatoire de la biodiversité marine

L'accent est mis sur la connaissance des grands fonds marins.

assurer la traçabilité des produits de la pêche et l'écolabellisation

Les participants approuvent cette proposition. La traçabilité est déjà mise en œuvre par les pêcheurs du Rhin et la labellisation permet aux consommateurs d'inscrire leurs achats dans une démarche de développement durable.

rationaliser les pratiques touristiques dans le sens d'une meilleure préservation des milieux naturels

Il est proposé d'imposer sur les bateaux, qu'ils circulent sur les voies fluviales ou en mer, des dispositifs de récolte et de traitement des eaux noires.

3. partager la passion de la mer

animer en Outre Mer des groupes de travail du Grenelle de la Mer, afin de prendre tous les six mois des décisions pour les six mois à venir.

créer une délégation interministérielle à la culture maritime, sachant qu'aucune école de commerce et aucune école d'ingénieur ne prévoit d'études sur la mer.

Les participants soulignent le besoin de formation supérieure sur la mer et ses métiers.

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Les participants souhaitent que la France participe activement à la mise en place d'une politique européenne de la mer.